

Dossier de presse

Soumis par Administrator
28-09-2006
Dernière mise à jour : 06-09-2008

L'association est née de la volonté de Jean-Philippe RODRIGUES, voulant rassembler ceux qui s'intéressent à la détection de métaux.

Jean-Philippe RODRIGUES est un passionné de la prospection et également de tout ce qui touche à l'histoire en particulier et en général. Administrateur de l'association, président et fondateur, Jean-Philippe à 44 ans se veut un pédagogue dans l'exploitation de ce loisir. Il s'intéresse plus à l'individu, au prospecteur, ses motivations, ses techniques de recherches que le détecteur en lui-même, il s'attache à recueillir des témoignages qui enrichiront les autres prospecteurs. C'est à travers des formations pour les adultes et pour les enfants que ce loisir bien encadré peut trouver ses lettres de noblesse

email : jean-philippe@sud-prospecteurs.com

La détection : un révélateur d'émotions

La prospection à l'aide de détecteurs de métaux est une activité qui est admise dans le respect de la loi du 18.12.89 N° 89900. La loi est claire : " Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans avoir au préalable obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de recherches. "

Une approche pédagogique

- Rassembler les passionnés de la prospection au travers d'échanges, de rencontres et de manifestations.
- Répondre à toutes les attentes et les questions des personnes intéressées à travers des cours de formation. Résoudre les problèmes que peuvent présenter n'importe quel détecteur.

- Initier les plus jeunes à l'aide d'animations dans les écoles avec des " mini chasses aux trésors " en leur inculquant le respect du patrimoine historique et de la flore tout en leur faisant découvrir un loisir original et ludique.
- Rendre service avec l'opération SOS Objets Perdus, « Dernière Chance » et la dépollution des plages.
- Pédagogie et sensibilisation sur les méfaits du pillage, notamment en créant une charte « Stop au pillage archéologique à l'aide de détecteurs de métaux »

S.O.S. OBJETS PERDUS

L'opération « S.O.S. Objets Perdus » se déroule sur notre littoral principalement durant les vacances estivales. Nous recherchons bénévolement tous les objets métalliques perdus sur les plages (bijoux, clefs). L'association contacte un adhérent qui se rend sur place. Tous les membres de l'association peuvent participer aux recherches. C'est pour beaucoup l'appel de la dernière chance...

Le principe est simple, sur un appel téléphonique, l'association contacte un adhérent disponible qui se rend sur place et restitue l'objet retrouvé à son propriétaire.

Cette opération bénévole a pour objectif de faire connaître notre activité de loisirs auprès d'un très large public.

Les objets égarés sont décrits avant l'intervention afin d'éviter les quiproquos et rendus à leur propriétaire. D'une manière générale en dehors de cette opération, les objets retrouvés qui présentent une inscription quelconque sont remis au bureau des objets trouvés. Au bout d'un an et un jour ils alimentent les caisses de l'association.

C'est un service gratuit !

Dernière Chance !

Les prospecteurs qui trouvent des bijoux avec une marque reconnaissable les diffusent sur le site de l'AMP. Un propriétaire a une « dernière chance » de le récupérer.

La charte du prospecteur

1. Respectez la loi du 18.12.1989 N° 89 900.

Nul ne peut utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques à l'effet de recherche de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans avoir au préalable obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de recherches. Inscrivez-vous auprès de votre société archéologique locale si cela vous intéresse et surtout conformez-vous aux prescriptions. N'oubliez pas que votre première compétence sera votre manière sérieuse de prospecter. Vous contribuerez alors au sauvetage d'objets ou de site archéologique qui en a bien besoin.

2. Rebouchez tous les trous

que vous pourriez être amenés à faire. Les détecteurs actuels vous permettent par leur précision d'extraire une pièce de monnaie ou un petit objet sans grande manipulation du sol.

3. Votre passion a une vocation écologique,

alors laissez les endroits où vous avez détecté, nets de déchets : notamment les piles que vous aurez pu extraire. Il est préférable de jeter les détritux à la poubelle que de les retrouver enfouis à la prochaine détection !

4. Ne pénétrez sur les terrains qu'après avoir demandé et obtenu la permission du propriétaire ou du gardien.

5. En cas de découverte fortuite d'objets pouvant intéresser l'archéologie, informez la mairie du lieu ou la société archéologique locale le plus rapidement possible.

6. Faites un rapport immédiat à la police locale si vous vous trouvez confrontés à un objet suspect sans y toucher.

7. Apprenez la législation en matière de trésors trouvés et déclarez tous les objets de valeur que vous aurez découverts. Article 716 du code civil : " La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds. Si le trésor est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds. Un trésor est toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété et qui est découvert par le pur effet du hasard ". Article 552 : " La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. Le propriétaire peut faire au-dessus toutes les plantations ou constructions qu'il juge à propos sauf les exceptions établies au titre des servitudes ou services fonciers. Il peut faire au-dessous toutes les constructions et fouilles qu'il jugera à propos, et tirer de ces fouilles tous les produits qu'elles peuvent fournir, sauf les modifications résultant des lois et règlements relatifs aux mines, et des lois et règlements de police ".

8. Respectez le code du paysan en refermant les barrières que vous avez franchies et en prenant garde aux récoltes et aux animaux.

9. Ne manquez jamais une occasion de présenter votre détecteur à toutes personnes curieuses ou intriguées.

10. Prospecteurs ! Souvenez-vous que vous êtes les ambassadeurs des " chercheurs de trésors ". Donnez une image positive de ce loisir !

CONTACT

Président :

Jean-Philippe RODRIGUES

06 11 54 75 00

09 50 17 49 34

-

Adresse Postale

« Villa Zenith »

7, avenue Bellevue

06100 Nice

-

SITE : www.sud-prospecteurs.com

-

Association loi 1901

Inscription au journal officiel N°108 – 2004

Préfecture des Alpes-Maritimes

<*><*/>